

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Hadrien Buclin et consorts – Pour une allocation cantonale de crise en faveur des salarié.e.s et indépendant.e.s au revenu modeste

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 26 novembre 2020 à la Salle du Bicentenaire, place du Château 6 à Lausanne. Présidée par M. le député A. Berthoud, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A. Cherbuin, C. Richard et F. Gross ainsi que de MM. les députés, G. Zünd, N. Glauser, H. Buclin (motionnaire), G. Mojon, J.-M. Sordet, P.-A. Pernoud, M. Mischler, P. Dessemontet et A. Cherubini. Mme la députée A. Baehler Bech était excusée.

Ont également participé à cette séance, M. le Conseiller d'État P. Broulis, chef du département des finances et des relations extérieures (DFIRE), P. Rattaz, chef du service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), M. F. Ghelfi, directeur général de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ainsi qu'une délégation de la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD), formée de MM. E. Burnet adjoint à la direction et N. Jayet, juriste. M. F. Mascello s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le motionnaire rappelle que près d'un tiers des salariés du canton se sont retrouvés au chômage partiel, à un moment ou l'autre, depuis le printemps dernier. Le chômage a progressé durant la même période de 3,7 à presque 5 % pour redescendre légèrement par la suite. L'augmentation brutale de cet indicateur a révélé des lacunes importantes du système de sécurité sociale en Suisse, notamment pour les travailleurs indépendants, mais aussi pour des salariés qui ont plusieurs employeurs (p.ex. économie domestique). Cette situation a eu des conséquences en matière d'augmentation de la précarité : les associations d'aide aux plus démunis (Cartons du cœur, Caritas, etc.) ont constaté à plusieurs reprises une augmentation du nombre de demandes pour des aides alimentaires ou des besoins primaires. Un des problèmes est que, pour les petits revenus, les RHT (réduction de l'horaire de travail) et le chômage, cela peut représenter des pertes de revenus s'échelonnant entre 10 et 30 %. Une telle baisse pour des revenus faibles déjà à la limite est synonyme de basculement dans la précarité, sans parler du fait qu'un quart de la population vaudoise ne dispose pas d'épargne.

Compte tenu de ce qui précède, la motion demande un soutien exceptionnel de l'Etat ciblé sur les plus faibles revenus qui doivent subir ces pertes de salaires transitoires, sous la forme d'une allocation cantonale pour la période de perte de revenus¹. La population visée par cette mesure serait plus large que les bénéficiaires du RI (revenu d'insertion), car l'allocation ne serait pas subordonnée à l'absorption préalable de l'épargne du bénéficiaire, contrairement à l'aide sociale qui exige une épargne inférieure à CHF 4'000.

¹ Une personne qui aurait un revenu de CHF 3'800 pourrait toucher une allocation de CHF 200, afin d'atteindre les CHF 4'000. Le montant pourrait être plus élevé pour les ménages avec enfants, car le but n'est pas de fixer des seuils inférieurs au minimum vital. Le minimum vital mensuel pour une famille de 4 personnes, dont deux enfants, à Lausanne se monte aux alentours de CHF 4'800 ; les seuils devraient être adaptés.

Au-delà de la dimension sociale de cette motion, son but est également de favoriser la relance économique. En effet, l'injection de pouvoir d'achat sur les personnes aux plus faibles revenus provoque une dépense quasi certaine pour la couverture de besoins vitaux. Finalement, le texte n'est pas formulé de manière trop restrictive, car les questions d'aides sociales sont complexes et à plusieurs niveaux ; une large marge de manœuvre est ainsi laissée au Conseil d'Etat pour affiner la mise en œuvre.

3. AUDITION DE LA CCVD

La délégation commente sa présentation relative au mécanisme des allocations pour pertes de gain (APG).

4. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseiller d'Etat remercie la délégation de la CCVD de sa présentation qui démontre la force du système fiscal suisse et, plus particulièrement, de son filet social : en cas de besoin de longue durée, ce système sait être créatif, avec une réactivité sans précédent. Des discussions sont encore en cours au niveau fédéral pour réussir à trouver des solutions permettant d'aider les grandes, mais également les plus petites structures. Il réitère ses félicitations à la CCVD, mais cette fois pour son efficacité à débloquer des allocations dans des délais très courts, avec un dispositif inédit mis en place très rapidement.

S'agissant de la motion, il constate que les dernières statistiques du RI démontrent une certaine stabilité, comme le chômage ; les mesures mises en place font effet. Le moment est mal choisi pour vouloir créer une nouvelle mesure de soutien qui ne ferait que complexifier le dispositif existant, avec notamment les PC Familles. Il invite la commission à ne pas entrer en matière.

5. DISCUSSION GENERALE

Interpellé sur la différence de traitement entre quarantaine (pas malade soi-même) et isolement (malade soi-même), le collaborateur de la CCVD précise que normalement l'isolement devrait être pris en charge par une assurance perte de gain privée. L'APG prévue par le Conseil fédéral et appliqué par le canton de Vaud ne prévoit textuellement que l'indemnisation des personnes qui ne sont pas elles-mêmes malades. Par conséquent, du moment qu'une décision de mise en quarantaine est décidée par l'Office du médecin cantonal, la personne concernée est éligible.

Le Directeur général de la DGCS ajoute que, en complément à ce dispositif, les RHT (réduction horaire de travail) ont été allouées pour des centaines de millions de francs, à des conditions bien entendu différentes (limites de revenus plus élevés, aucune condition de famille ou de fortune, etc.). Grâce à ces mesures d'aides spécifiques (RHT – APG), les régimes sociaux, durant cette période, ont été peu sollicités, puisqu'une stabilisation du nombre de personnes tant aux PC Familles qu'à l'aide sociale a été constatée. D'un point de vue statistique et si la tendance 2017 s'était poursuivie, l'année 2020 aurait dû être une période baissière pour le RI de l'ordre de 2 à 3%. Cette tendance s'est bien confirmée durant les deux premiers mois de l'année 2020, mais a été interrompue dès le mois de mars avec une stagnation des bénéficiaires des régimes sociaux sur des volumes comparables à 2019. En d'autres termes, les effets de la crise sanitaires ont été une stabilisation au lieu de la baisse attendue. Le dispositif social a ainsi fonctionné et un afflux massif de demandes au RI n'a pas été constaté. Une certaine désorientation a été visible au sein des nouveaux demandeurs qui étaient un peu perdus entre toutes les mesures possibles, mais grâce aux APG rapidement versées par la CCVD ainsi qu'aux RHT, il n'y a pas eu de demandes massives pour des prestations financières nouvelles, ou alors juste pour compenser le temps nécessaire aux régimes fédéraux de se mettre en place.

Le Conseiller d'Etat ajoute qu'un système de contrôle efficace a été organisé ; l'irrigation financière est très large et le risque d'escroquerie est faible, même si existant. Ces soutiens financiers doivent servir à la consommation, dans une dynamique de cercle vertueux, mais durant ces périodes de doute, les bénéficiaires ont globalement tendance à épargner, par manque de confiance.

Une députée, active dans le canton de Genève, y constate un afflux au RI concernant les indépendants mal ou pas affiliés (travailleurs du sexe, chauffeur de taxis non affiliés, etc.). Qu'en est-il dans le canton de Vaud ?

Selon le Conseiller d'Etat, les assurances ont une approche collective, mais il est possible que des cas marginaux ne soient pas traités dans un modèle économique. La situation vaudoise n'est toutefois pas comparable à celle de son voisin lémanique.

6. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération cette motion par 1 voix pour, 9 contre et 4 abstentions.

Montanaire, le 6 janvier 2021

*Le rapporteur :
(Signé) Alexandre Berthoud*